

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **129 (2003)**

Heft 07: **Après Johannesburg**

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A PROPOS DE LA LIVRAISON DES SWISSCODES

A l'issue de sa séance du 10 décembre 2002, la commission centrale des normes et règlements (CNR) a autorisé la publication du recueil complet des nouvelles normes de structures et confirmé leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003. A mi-janvier, les premiers textes en allemand - soit SIA 260 «Bases pour l'élaboration des projets de structures porteuses», SIA 266 «Maçonnerie», SIA 266/1 «Maçonnerie - Conditions complémentaires», SIA 267 «Géotechnique» et SIA 267/1 «Géotechnique - Conditions complémentaires» - ont été livrés. Quant aux normes spécifiques pour la construction en acier, la construction mixte et la construction en bois, leur impression est en cours et la livraison imminente.

Retards dus à un recours

A fin janvier toutefois, un recours quelque peu inopiné a été déposé concernant la Norme SIA 261 «Actions sur les structures porteuses», démarche qui n'a pu être tranchée par un accord malgré les diverses tentatives engagées. Lors de sa séance ordinaire de fin février, la direction a donc formellement rejeté ce recours, donnant ainsi le feu vert à la rédaction finale, mais d'importants efforts étaient encore requis afin que la norme en question soit disponible pour l'ouverture des cours d'introduction le 8 avril. Il en va de même pour la norme SIA 262 «Construction en béton» ainsi que pour les conditions complémentaires aux normes SIA 261/1 et 262/1.

Quant au mandat de traduction pour la version finale en français, il ne pourra être conclu que lorsque le texte définitif sera disponible en allemand, ce qui en retarde encore l'impression de quelque trois mois.

Fin de la partie
rédactionnelle

Réglementation transitoire

Les commissions de normalisation concernées s'accrochent de tels ajournements, vu la longue période transitoire définie avant l'application obligatoire des nouveaux textes. Cela étant, certains maîtres de l'ouvrage exigent que leurs projets soient d'emblée étudiés conformément aux nouvelles normes de structure. Dans ce cas, le secrétariat général est prêt à mettre gratuitement à la disposition des bureaux concernés des versions préimprimées de la norme en question, à condition qu'ils s'engagent par écrit à l'acquiescer une fois qu'elle aura été publiée.

Markus Gehri, secrétariat général SIA

TREILLIS D'ARMATURE CONFORMES À LA NORME

Le registre actualisé des treillis d'armature paraît cette année, pour la première fois, en conformité avec les normes SIA 262 et 262/1. Seuls les produits qui ont satisfait à un examen initial et dont les contrôles périodiques sont réglés par contrat sont admis dans ce registre. Cette liste donne des renseignements sur les signes distinctifs, la classification et sur l'étendue des vérifications et de la production. Le nouveau registre, valable jusqu'au 1^{er} janvier 2004, se trouve sur le site Internet de la **sia** <www.sia.ch> sous la forme d'un document pdf et peut y être téléchargé.

Il est classé sous actuel> Nouvelles parutions> Registre> Registre des aciers d'armature> Registre des aciers d'armature conformes aux normes. De ce fait, le registre des treillis d'armature ne sera plus publié dans TRACÉS.

Martin Siegwart, secrétariat général SIA

RAPPEL : QUALIFICATION DES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION MÉTALLIQUE ET AUTRES REGISTRES

«La fabrication et le montage selon la norme SIA 161/1, Constructions métalliques, chiffre 2.2.1, nécessitent des installations appropriées et des spécialistes formés en conséquence. Cela est valable en particulier pour les travaux de soudage. L'exécution doit correspondre aux exigences fixées pour les structures porteuses». Cela implique que les entreprises répondent à des critères de qualification déterminés. La norme SIA 161/1 fait une distinction entre deux certificats d'exploitation S1 et S2 qui sont spécifiés sous les paragraphes 6.2 et 7.53. Les détails relatifs à la conduite des épreuves de qualification des entreprises par les institutions autorisées sont décrits dans la norme SIA 161/1.

Les certificats d'exploitation S1 et S2 sont émis par le laboratoire fédéral d'essai des matériaux (LFEM/EMPA) à Dubendorf, ou par l'Association suisse pour la technique du soudage à Bâle, après qu'une entreprise en ait fait la demande. Les certificats ont une validité limitée de trois ans et peuvent être, après contrôle des qualifications, renouvelés. La **sia** tient à jour un registre officiel des certificats émis. Cette liste des entreprises ayant obtenu avec succès le certificat d'exploitation a été remise à jour le 31 janvier 2003 et les professionnels concernés sont invités à la consulter sur le site Internet de la **sia** <www.sia.ch> pratique > publications > registre>.

Pour rappel, les versions à jour du registre des aciers d'armature et des lés d'étanchéité figurent également sous cette adresse d'où elles peuvent être téléchargées.

Martin Siegwart, secrétariat général SIA